



Pumpernickel

chronique satirique wissembourgeoise

Condamné !

Amende :	750 euro
Insertion dans la presse :	1 000 euro
Domages & intérêts (maire & 1er-adjoint) :	1 600 euro
Art. 475-1 du code de procédure pénale :	2 000 euro
TOTAL :	5 350 euro

pour avoir écrit que :

"... le maire gère la ville en se moquant de l'intérêt général..."

"... l'ancien lycée a bien été bradé à un promoteur immobilier..."

"... favoritisme et clientélisme sont la règle..."

"... le maire fait preuve d'étroitesse d'esprit..."

"... que l'Esprit descende et vienne illuminer cette cervelle en panne neuronale."

"... la revue municipale est nullissime..."

"... les nouveaux locaux que le prince Joseph est en train de se faire rénover à nos frais..."

"... faire aménager son palais à Prince Joseph..."

"...des procédures qui rappellent le "centralisme démocratique" des partis bolcheviques..."

N.B. : Pumpernickel, trimestriel sans publicité, est tiré à 500 exemplaires ; il "vit" avec un budget annuel de 500 euro.

Dons et soutien :

Pumpernickel, 1 rue Saint-Jean, 67160 Wissembourg

Dévoilement

LA PRÉSENCE du ministre de l'intérieur à l'assemblée annuelle de l'UOIF ne manquait pas de panache. En choisissant de rappeler que, malgré les apparences, y compris au sein de sa propre police, la loi républicaine et démocratique s'applique à tous, il a délibérément mis les pieds dans le plat. Ce rappel salutaire à l'observation des règles qui sont autant de protections de la liberté des plus vulnérables en particulier a eu un effet inattendu.

Dérapage ?

Après avoir essuyé une bronca indécente et stupide, les femmes joignant leur voix à celles de leurs oppresseurs, il a dû entendre ce qui sert d'argumentation à la minorité musulmane. On croyait cauchemarder quand le responsable de l'UOIF s'est mis à comparer l'étoile jaune imposée par "l'état français" de Ph. Pétain au voile soi-disant islamique dont il veut affubler la moitié de la population musulmane. Alors, on était chez Le Pen ? Non, non, c'était l'un des principaux courants de l'Islam qui s'exprimait. Sans le savoir, cette personne avouait ce que chacun pense, mais n'ose pas formuler, à savoir que ce "voile" est bien là pour stigmatiser cette partie de l'humanité à qui une branche réactionnaire de l'Islam ne reconnaît pas d'autre existence que cachée. Ce courant religieux rétrograde venu d'Arabie saoudite fait maintenant pluie et beau temps dans les mosquées en utilisant les milliards

de dollars que lui procure la rente pétrolière.

Le voile, au nom de quoi ?

Il s'agirait de soustraire les femmes au regard concupiscent des hommes. Ce qui revient d'une part à faire de chaque homme un violeur en puissance — ce qui n'est pas certain — et d'autre part à nier le désir féminin puisque les hommes ne sont pas astreints au même déguisement. Il y a dans tout ce déferlement trop de devoirs pour les unes et trop de droits pour les autres. Les justificatifs religieux ne servent-ils pas de paravent à une emprise masculine sur la défensive.

Le voile, depuis quand ?

Curieusement, c'est en octobre 1989 que le "problème" est apparu. Les filles ont été "invitées" à s'afficher différentes de celles qui sortaient cheveux au vent. Il est devenu chic de se refermer sur soi-même et de ne fréquenter que celles qui pensent la même chose. Ce repli fonctionnait sur la situation indigne faite aux musulmans contraints de pratiquer l'Islam des catacombes. Mais les fautes des uns compensent-elles celles des autres ? Une femme est-elle moins bonne croyante parce qu'elle se dérobe au regard de l'autre ? Sûrement pas et l'éducation des hommes est autrement plus urgente que la ghettoïsation de nos sœurs, ni putes ni soumises. Ainsi pourrions-nous enfin nous regarder tels que nous sommes, sensibles et respectueux.

Droits & acquis sociaux

IL EXISTE en France une association, "Contribuables associés" qui n'hésite pas à sous-titrer son intitulé de la formule "trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts". Ces personnages organisent une initiative en direction des députés en faveur d'une loi instituant le service minimum dans les services publics en cas de grève. Au tableau du déshonneur départemental figure l'illustrissime député de la circonscription, élu par défaut, par hasard ou par erreur en remplacement de Monsieur Loos (dont l'œuvre ministérielle amuse toutes les semaines les lecteurs du "Canard enchaîné"). En navrante compagnie, "notre député" prône tout simplement que le seul moyen de pression mis à la disposition des travailleurs soit si encadré qu'il en devienne inopérant. Ainsi la droite extrêmement dure arriverait-elle à ce dont elle rêve depuis qu'elle a été obligée de reconnaître à la classe ouvrière

les droits les plus élémentaires.

Sans grève, aurait-on obtenu congés payés, congés de maternité, droit à l'instruction, fin du travail des enfants, encadrement du travail de nuit pour les femmes, réduction des horaires de travail, droit à la santé, etc. Les bonnes âmes qui recommandent au mouvement social de "lever le pied" doivent (se) dire qu'elles veulent tirer un trait sur ce que les générations qui nous ont précédés ont arraché, souvent au prix des plus grands sacrifices.

Ces égoïstes (on dit individualistes maintenant, c'est plus présentable) sont en fait d'abord des ignorants, et souvent des profiteurs qui ne craignent pas de sonner à la porte des services publics pour glaner quelque subvention ou exonération de charge, histoire de se faire un peu de trésorerie sur le dos des contribuables. On en a quelques exemples locaux récents.

Délit de solidarité

LES "EXPULSIONS" d'étrangers se multiplient sous l'impulsion du Premier ministre-bis du gouvernement, Monsieur Sarkozy. Cela donne lieu à des épisodes peu reluisants qui, de charters en charters, renvoient au reste du monde l'image d'une France autoritaire et expéditive.

Rien que depuis le début de l'année, deux "expulsés" ont payé de leur vie les méthodes musclées de la police de l'air et des frontières qui menotte et "scotche" à leur siège, tête entre les genoux, ceux qui n'ont pas l'heur de plaire aux fonctionnaires des services de l'immigration ou qui bien souvent viennent chercher chez nous de quoi subvenir aux besoins de leur famille. Ce manège indigne se déroule dans les avions de ligne et donne lieu à des incidents qui mettent aux prises passagers et souvent personnel navigant, scandalisés de la brutalité des procédures. Malheur à quiconque voudra manifester sa réprobation.

Dernièrement, des passagers ont voulu prendre des photos de ce qu'ils voyaient, refusant de laisser faire, soucieux de témoigner du comportement de ces fonctionnaires français d'un type un peu spécial (mais qui ne sont pas au-dessus des lois). Cela leur a valu d'être interpellés et retenus dans les locaux de la PAF, puis de se voir notifier une inculpation traditionnelle pour les habitués "rébellion et outrage" assortis cette fois d'une qualification originale, celle de délit de solidarité à personne en instance de reconduite à la frontière. Ils encourent quelques mois de prison assortis de quelques dizaines de milliers d'euros d'amende, au cas où le juge aurait la main lourde. Probablement "au nom du Peuple français" selon la formule en vigueur.

Comme le disait Miguel Benassayag dans sa chronique quotidienne ("**les matins de France culture**", 8h35), si la solidarité devient un délit, il revendique l'honneur d'être mis en examen sous le même chef d'inculpation. Cela fera du beau monde sur le banc des accusés.

Quand on voit tout ce qu'on voit et qu'on sait tout ce qu'on sait, on n'en finit pas de bénir le ciel d'avoir un passeport de la bonne couleur.

création poétique



La chanson charnelle

Sentir...
Sentir encore une fois
La courbe de ton sein
Chaud,
Y poser mon menton.

Serrer...
Sentir tes déchirures,
Calmer nos blessures
Sentir le sang chaud qui
Remonte le long du cou

Lentement, poser mes lèvres
Et boire, goulûment,
Comme un affamé,
insensé, aliéné...
Goût amer du sang !

Prestement remonter
Avec mes doigts
le long de tes vertèbres
Nœuds insensés
qui parsèment
Ton dos, magnifique !

Embrasser, m'étouffer
De cette chair généreuse
Abondante et douce
Me laisser envahir par
Mes instincts primitifs...

... Le regard rivé sur
Ton bel orifice,
Nous vivrons le plus
Profond des vices
Et ses voluptueuses délices

Le recueil de poèmes de
Jean-Christophe
Salvadori, *La Mémoire
des écailles* [36 pages,
22 poèmes illustrations
d'Andrea Kiss], est
paru. Si vous ne faites
pas partie des
souscripteurs qui l'ont
déjà reçu, vous devez /
pouvez le commander
en composant
jpsalvadori@freesurf.fr

Rêves de cheminées

Les soirs de pluie
Je rêve de cheminées
Délices enfumées,
Couleur de suie
Gouttes de vapeur ;
Fines poussières
Qui s'élèvent vers
Le ciel en sueur

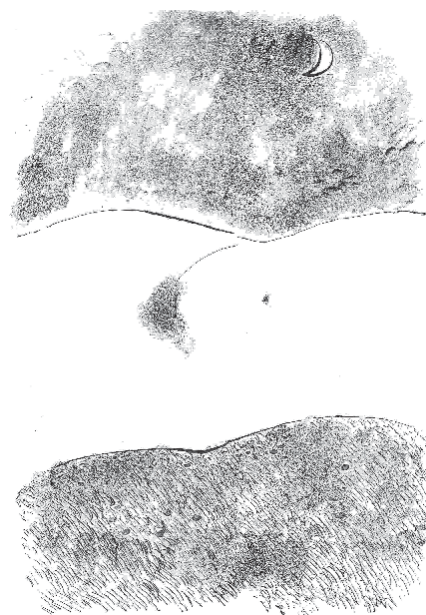
Le front humide, je rêve
De cheminées pleines de sève.

Le printemps

Sortir de la nuit,
Lentement en moi,
Le printemps revit ;
Les champs de colza,
Jaunes, au loin
Chassent les ténèbres.

Arrières ! Démons froid
Les corps s'éveillent
Et nos mains se tendent
Déjà, fébriles, molles encore,
timides, vers les premiers
Coquelicots... rouges.

Se rouler dans les
Herbes piquantes
Loin des gelées matinales ;
Et sentir enfin l'odeur
Obsédante de nos transpirations.



Nouvelles du front

CA Y EST, George Double You et la droite fanatique américaine ont déjà gagné la guerre intérieure. Voyez dans le bouquin de Michaël Moore (*Pumpnickel de mars*) toute la longue liste des mesures polluantes et antisociales qu'ils ont fait passer en quelques mois : ça va de la détaxation des 4 x 4 au pompage du pétrole d'Alaska, en passant par des réductions des aides aux écoles et aux services sociaux, et des aménagements en faveur des marchands d'armes.

Pendant la guerre, les affaires continuent

Mais le plus fort, c'est que Chirac et la droite française, opposants à la guerre en Irak, en profitent pour mener la même bataille que Bush sur le front intérieur, et ça marche. Je ne reviendrai même pas sur la Grande Vengeance Finale contre les fonctionnaires : toutes les frustrations idéologiques de ceux qui ont raté leur concours d'entrée dans l'administration et quelques autres encore, enfin assouvies ! Je prendrai l'exemple de la réforme du code des marchés publics, qui va passer en catimini, sans débat au Parlement, dans une ordonnance expédiée en mai-juin. Les maîtres mots, c'est la « responsabilisation » des acheteurs publics et la « souplesse ». C'est-à-dire que pour les services d'hôtellerie, de transports, d'enquête et de sécurité, les marchés échapperont dorénavant au système des appels d'offre. Pour les autres secteurs, les seuils qui déterminent ces appels seront relevés, de façon même à dépasser les plafonds fixés par l'Union européenne. Intéressant aussi : pour ce qui concerne les marchés de fournitures et de travaux, c'est pour les collectivités territoriales qu'ils seront les plus hauts (240 000 euros, contre 130 000 pour l'Etat, et 90 000 actuellement) : de quoi arroser largement les petits copains entrepreneurs, à l'heure de la décentralisation : à vos tiroirs-caisses, les mecs ! A l'heure du procès Elf, et après tout ce qui s'est déjà passé dans la passation des marchés publics, on a vraiment l'impression qu'on prend les électeurs pour des cons. Bref, c'est le système des HLM de Paris et des lycées de l'Ile de France en plus grand !

Pétrole contre vie humaine

Et pendant ce temps, je suis là, ratatiné. Pourquoi ? Parce qu'il y a la guerre en Irak, et qu'on ne peut pas s'occuper de tout. Je prends de l'essence à la pompe de mon *Superquelquechose*, et je pourrais me dire, comme tout le monde, que plus d'un Euro, ça fait cher le litre de

benzine. Mais je me dis que ce n'est plus en euros qu'il faut compter le prix de l'essence, c'est en vies humaines. En sang humain, c'est vraiment donné, rapporté au kilomètre. Car nous avons tous un Irakien (kurde ou arabe, sunnite ou chiite), un Nigérian, un Tchétchène, ... sur la conscience, tout simplement parce que nous faisons le plein d'essence. Partout où le pétrole gicle ou simplement passe à travers un pipeline, partout c'est le même lot de malheurs, corruption, répression, guerres civiles, guerres étrangères, sans compter les marées noires et les maladies respiratoires provoquées par les pots d'échappement. Le pétrole, voilà le plus grand facteur de désordre à la surface de notre bonne vieille Terre. Et nous avons confié le sort de notre planète justement aux marchands de pétrole, arrivés au pouvoir aux Etats-Unis au prix de trucages électoraux.

Pétrole contre civilisation

Ils ont « sécurisé » les puits de pétrole dès le début de l'offensive, mais ils ont laissé piller les hôpitaux et le musée de Bagdad. Pas étonnant : ils veulent tourner le dos au passé. De vieilles écritures, comme l'*Epopée de Gilgamesh* et le *code d'Hammourabi*, ils n'en ont rien à secouer, puisque de toute manière ils sont fondamentalistes, et croient que la Parole de la Bible est à prendre à la lettre et au premier degré. C'est comme cela qu'ils n'ont pas sombré dans l'alcoolisme. Après cela, ils ont même voulu nous faire croire que le fanatique religieux, c'était Saddam, qui était tout, mais pas ça.

Salvatrice amnésie

Quand on a pour seule idéologie le marché, il faut des sujets amnésiques, qui ne vivent pas dans le passé et qui ne se projettent pas dans l'avenir. La loi du profit suppose qu'on innove sans arrêt, ou du moins qu'on fasse semblant de le faire, et que le consommateur soit placé constamment dans le moment présent, éphémère, de la satisfaction d'une envie ou d'un désir d'acheter. Ce moment fugitif, constamment renouvelé, est la seule manière qu'on lui laisse pour se sentir exister.

Ah, le sentiment d'exister quand j'appuie sur la gâchette de la pompe à essence ! Tiens, c'est peut-être pour cela que les pompistes ont disparu et qu'on doit se servir soi-même ? Do it yourself !

Ach'Bé

IL ne dormait presque pas et vivait avec ses fantômes. Jusqu'à ce qu'il rencontre Azouz Begag qui a su le convaincre de raconter son histoire, pour lui d'abord, pour que les autres sachent ensuite. Il nous a offert un portrait sans pitié, et le témoignage bouleversant d'une épopée à la fois terrible et fascinant.

Ahmed de Bourgogne est une histoire vraie. Celle d'un homme qui a fait des fautes et les a payées trop cher. Un Français qui avait le malheur de ne pas avoir la nationalité française. Après des petits puis des gros dérapages, et une grave accusation qu'il a toujours niée, il est victime de la double peine, et est envoyé en Algérie, qui n'est pour lui en rien son pays. Il n'en parle pas la langue, n'y connaît personne, ne s'habitue pas aux coutumes. une seule chose l'obsède : rentrer chez lui, en France. Cela lui coûtera deux années de sa vie. Deux années désespérantes d'une épopée à travers le Maghreb, la Turquie et l'Europe du sud-est racontée avec le sens du suspense, mais provoquant aussi l'effroi et l'émotion. Dans les moments les plus noirs, Ahmed trouvera toujours quelqu'un pour lui sourire, l'aider, le sauver en fait.

A la lecture de ce témoignage, on se rend compte de l'absurdité et de l'injustice de la double peine. Il est temps qu'un ministre décide de l'abolir. On ne peut que regretter que cela n'ait pas été fait auparavant, et que la gauche ait raté l'occasion de s'attaquer à cette mesure inhumaine. *Ahmed de Bourgogne* nous apprend ensuite de nationalité et loyauté sont deux choses bien distinctes. Ahmed, avec sa nationalité algérienne, nous offre l'un des témoignages les plus poignants d'attachement à la France. Et la France, c'est lui aussi.

Ce récit, enfin, est une ode aux "Justes" de notre temps : qu'ils laissent parler leur cœur, leur humanité plutôt que certains interdits. On ne sort pas indemne de la lecture de ces pages.

Azouz Begag & Ahmed Beneddif

Ahmed de Bourgogne

éd. Le Seuil, Paris, 2001, 204 pages.

La double peine a déjà été présentée dans ces colonnes (N°30). Son abolition demeure malheureusement à l'ordre du jour malgré quelques avancées trop timides. vous pouvez rejoindre la campagne nationale en vous connectant à www.unepeinepointbarre.org

Travaux

PUMPERNICKEL a le regret de vous faire part du début des travaux dans les locaux de l'ancienne école Ohleyer. En parcourant le panneau apposé à l'entrée de la cour, on ne peut pas s'empêcher de penser à tous les enfants qui y ont joué, appris et découvert. Ce lieu d'éveil à la culture et à la connaissance change complètement d'affectation. Il deviendra le siège de la "cocom". Quelle promotion !

Tout cela aura été décidé dans le cénacle fermé d'une assemblée de délégués de conseils municipaux nommés selon des procédures qui rappellent le "centralisme démocratique" des partis bolcheviques. Mais "Prince-Joseph" est content, il tient enfin sa revanche, lui l'homme de l'ombre, véritable ordonnateur et tireur de ficelles. Il y aura son bureau et ne subira plus l'humiliation d'être hébergé par un maire de Wissembourg à l'égard duquel il a des sentiments mêlés.

Les gros yeux

LISEZ le compte rendu du conseil municipal 28 avril 2003. Il permet de se faire une idée en particulier du montant des avenants aux marchés passés avec les entreprises. Près de 12 000 euros pour "le remplacement de bois de charpente et évacuation de gravois (sic)" pour la restauration de l'abbatiale. Il s'agissait en fait de se débarrasser de gravats entreposés lors de travaux précédents.

Autre chose, la zone d'activité Allée des Peupliers pour laquelle la mairie confie à la DDE une mission d'assistance avec élaboration d'un dossier de lotir. Ce qui montre qu'à défaut de redonner un visage avenant à l'entrée de Wissembourg, la fine équipe envisage déjà de la vendre pour que l'on s'y active.

Les échanges de terrain sont intéressants. Ainsi un propriétaire donne-t-il 18 ares pour en recevoir près de 88, avec 1 100 euros de dédommagement pour perte de récolte. Ah bon !

Le point 17 a fait l'objet d'un échange aigre-doux entre majorité et opposition. Cette dernière a demandé que ce point soit

traité en séance publique, mais "Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de le maintenir en séance non publique." Bon, pourquoi pas ? Mais pourquoi cette précision ne figurerait-elle pas dans la première mouture du PV ? On apprend tout de même que le siège actuel de l'ONF sera mis à prix au tarif proposé par les domaines à 279 000 euros, soit à peine plus cher que l'ancien bâtiment du lycée. Espérons que le cahier des charges ...

Et on vous a laissé le meilleur. Sous la rubrique "Avertissement", on peut lire :

"M. le Maire adresse un avertissement très ferme à Monsieur Serge Bordier pour des excès de langage qui peuvent être considérés comme diffamatoires. A l'avenir tout propos présentant un caractère diffamatoire sera enregistré au procès-verbal de la séance et fera le cas échéant de poursuites au plan judiciaire."

Aïe, Aïe, Aïe, ça se corse. Il va falloir compter ses abattis. Pour détendre l'atmosphère, on se demandera si, en l'occurrence, il ne s'agirait pas de menaces ? Mais est-il encore permis de poser une question ?

Ciel ! Ma piste cyclable !

par "Le Trottineur"

AVEC les beaux jours qui reviennent quoi de plus agréable que de flâner, et si c'est à bicyclette ou encore sur des roulettes... c'est encore mieux.

D'ailleurs pas besoin d'aller bien loin. Il suffit, après l'hippodrome de la Hardt de continuer à monter et on arrive à une ancienne voie ferrée qui trace un sillon entre les champs et les bois. Le rêve, quoi !

Et pour ne rien gâcher, le revêtement la rend accessible aux grandes et aux petites roues, c'est-à-dire aux cyclistes, aux patineurs et trottineurs de tout poil.

Arrivé à Schleithal (village le plus long d'Alsace !), changement de décor ! D'abord la piste est aussi accessible aux véhicules à moteur des riverains et le samedi et le dimanche, ils sont nombreux, ensuite, le revêtement soumet les patineurs à une séance de massages vibratoires des plus édifiantes, mais surtout la piste aboutit à un lotissement ! De quoi vous gâcher tout le bénéfice des images emmagasinées auparavant. En effet, ce que l'on aperçoit maintenant a de quoi déprimer : maisons aux formes standardisées, aux couleurs labellisées, plus uniformes et prétentieuses les unes que les autres. On me rétorquera que les goûts et les couleurs ne se

discutent pas ! Oui, mais comme dirait l'ami Brel, « Il y a la manière ». Et puis, les couleurs, c'est comme la musique, il y a des accords, des harmonies... Alors Mesdames, Messieurs les constructeurs promoteurs de l'Outre-Forêt ou d'ailleurs, faites des gammes ! Et méditez donc sur la phrase de Lao-Tseu qui a dit « Une maison appartient autant à celui qui la regarde qu'à celui qui l'habite ».

Enfin, je terminerai par une petite prière aux responsables politiques des communes mentionnées plus haut : trouvez une solution, faites donc des lotissements invisibles ou cachés, ou mieux encore n'en faites pas du tout. Pensez donc au charme des vieilles maisons de village. Et pensez donc le progrès, le développement, l'aménagement du territoire... Le progrès ? Si c'est donc cela, je pense qu'il y a une sérieuse régression. S'il ne s'agit que de «lotir» les paysages, alors « j'y vois pas beau ». Et surtout de grâce, laissez tranquilles les cyclistes, patineurs et trottineurs, mais aussi les rêveurs, les flâneurs et les glaneurs d'images ou de mots... Et puis si un jour vous en avez le temps, entre deux inaugurations de lotissements, faites donc un tour à vélo, en patins, à trottinette... et vous verrez les lotissements dans les petits villages de l'Outre-Forêt, c'est long... et c'est pas bien bon.

Rue très encombrée

LE concours est lancé pour signaler l'exception de la rue des Acacias. Comme chacun l'a remarqué, les deux obstacles qui prétendaient ralentir la circulation des voitures [et assurer la tranquillité du sommeil des prestigieux riverains] ont fait des petits. Ce sont maintenant trois grandes auges en béton qui ont été disposées sur la voie publique.

Si l'on ne peut que se féliciter de voir la mairie et singulièrement le maire prendre avec tant de vigueur la question de la vitesse des autos, il est aussi permis de s'interroger sur l'urgence d'équiper cette rue, qui n'a rien d'une artère, forcément au détriment d'une autre. A moins qu'il ne faille absolument faire ralentir le flot des voitures à mi-parcours, mais pour quelle raison ? Devra-t-on dorénavant s'arrêter, descendre de voiture, se découvrir et attendre que "Roi-Pierre" nous donne l'autorisation de repartir ? La question un peu sottise doit tout de même être posée.

Pierre philosophale

MALGRÉ ses espoirs et ses rêves les plus fous, "Roi-Pierre" n'a pas pu accrocher son nom au vestige de fortification découvert dans le jardin du presbytère protestant. Pensant sans doute avoir affaire à une sorte de Pierre de Rosette de Transylvanie, il a fait interrompre le chantier de renforcement du réseau électrique pendant plus de 6 mois. Alors que l'immense adjoint aux permis de construire (le dernier dans l'ordre protocolaire) se rendait sur les lieux pour probablement évaluer la situation et rendre compte à la cellule de crise, courait en ville la nouvelle de

la mise à jour d'une douve médiévale. Puis "Roi-Pierre" déclarait à ceux qui proposaient que l'on se contente de faire un relevé puis de refermer l'excavation que des archéologues allaient venir sur place pour un état des lieux et qu'il était urgent d'attendre. La "découverte" a fait long feu et le trou a été rebouché. Le promoteur peut maintenant, à partir des remparts, retrouver l'espace engazonné.

C'est presque dommage car ça aurait fait bien dans son *press book*, "*DÉCOUVEREUR DE LA PIERRE DE WISSEMBOURG*", sans jeu de mot bien entendu, pas plus d'ailleurs que pour la rosette.

dans nos rues

LEMAIRE de Wissembourg n'aime pas les vélos [sauf lorsqu'il s'agit de faire le mariolo en présence du photographe des DNA]. C'est maintenant un fait acquis. Il aime en revanche voir ceux qu'il méprise mettre pied à terre pour respecter des arrêtés dont il sait lui-même qu'ils ne veulent rien dire. Outre que cela témoigne de l'étroitesse de l'esprit du personnage et conduit à formuler toutes les conjectures, ce qui s'apparente de plus en plus à une pathologie met les adeptes du seul moyen de transport rapide, silencieux et non polluant dans une situation difficile. Pas un numéro de la gazette nullissime qui ne rappelle que les contre-sens cyclables en vigueur sous toutes les latitudes resteront interdits à Wissembourg tant que "Roi-Pierre" portera la couronne. C'est à la fois navrant et grotesque. D'autant que la gent policière municipale redouble de zèle ces derniers temps pour faire rentrer les réfractaires dans le rang des Panurgiens. Comme s'il n'y avait pas mieux à faire, en mettant à la raison tel motard occupant les trottoirs [mais bon client des terrasses de café d'où Monsieur (le plus souvent) devrait pouvoir surveiller sa monture], telle voiture pétaradante ou tel cyclomotoriste sans casque...

Pas question de menacer évidemment, ni de s'en prendre à ceux qui ne font qu'appliquer des règlements qui n'ont ni queue ni tête et auxquels ils ne croient pas eux-mêmes. Puisque plus rien n'est à espérer, il ne reste plus qu'à aller brûler quelques cierges en ces temps de Pentecôte en espérant que l'Esprit descende et vienne illuminer cette cervelle en panne neuronale.

En attendant, suggérons aux porteurs d'uniforme de bien vouloir nous lâcher un peu en ne nous obligeant pas à des détours aussi crétins qu'humiliants. Tout le monde y gagnera : les cyclistes (encouragés à utiliser leur "véhicule"), les autos (plus il y a de vélos, moins il y a de voitures qui disposent alors de plus de place pour s'ébattre), les piétons (moins agressés par les véhicules à moteur), et les riverains (qui ont enfin le droit de vivre dans un environnement apaisé). N'oublions pas les handicapés (qui attendent toujours la mise aux normes de **tous** les passages piétons). Tout cela paraît si simple, trop simple...

fête des Wissembourgeois ?

SANS vouloir plomber l'ambiance, les "festivités de Pentecôte" se sont traduites par la stérilisation de la plupart des parcs de stationnement encore gratuits à Wissembourg. Il fallait bien dresser tous ces chapiteaux aux quatre coins de la ville, devenus autant de temples d'action de grâce aux dieux de la bière et de la tarte flambée. On se rappelle l'improvisation de la réunion dite d'information et le cafouillage de la réponse de "Roi-Pierre" quand il était interrogé sur l'éventualité de l'instauration de cartes mensuelles de stationnement pour les résidents. Il était permis de penser qu'en 6 mois des solutions auraient été proposées. Mais il faut être patient.

Pour les "festivités", ça s'est quelque peu corsé. Les seuls à ne pas avoir été incommodés ont été les employés du tribunal et peut-être ceux de l'ONF. Quant aux autres, ils n'ont qu'à manger de la brioche. Qu'est-ce que cela peut faire puisque Son Eminence dispose de sa place réservée dans la cour de "sa" mairie. Les manants n'ont qu'à avoir des garages. Certes "*quelle que soit la solution choisie, il y aura des mécontentes*", comme écrit si joliment Monsieur Stourm. On est tenté d'ajouter dans le même style que comme on ne peut pas satisfaire tout le monde, autant organiser le mécontentement général. En ces temps de consensus, c'est plutôt réussi. Et les habitants du centre-ville n'ont qu'à s'organiser et implorer l'indulgence de la police municipale.

S Ça marche peut-être.

Mise à sac

POUR celles et ceux qui aiment de promener en ville, on conseillera une entorse à l'impérissable parcours abondamment subventionné mis au point par Monsieur Rizotti. Faites un crochet par la rue des Maréchaux et marquez un arrêt au coin de la rue des Carmes. Vous y aurez une vue imprenable sur ce qui fut il y a une dizaine d'années encore le dépôt de la quincaillerie Bischhoff, dont les lois économiques défendues par les amis politiques de la *municipalité* ont eu raison.

En lieu et place, c'est la désolation confiée une fois de plus à une entreprise de démolition. Les Wissembourgeois commencent à connaître depuis l'épisode indigne de la caserne Abel-Douay (1992) et l'ancien LEP amianté (1996). Bref. En étant bien attentif, vous pourrez voir quelques soubassements qui ne manquent pas d'allure et imaginer facilement cet ensemble qui aurait certainement mérité que les *autorités* s'en occupent. Elles ont sûrement bien d'autres choses à faire, à faire aménager son palais à "Prince Joseph" par exemple.

Nul doute que cette fois encore, un cahier des charges **draconien** sera imposé au malheureux promoteur qui devra se saigner aux quatre veines pour récupérer quelques sous de son investissement. Essayons une larme !

maison pour tous

VOUS vous souvenez probablement du numéro de décembre '99 de Pumpernickel. Non ?

Etrange ! Il y était question de ces rendez-vous du vendredi au cours desquels des allocataires du RMI se réunissent autour d'une animatrice du CIDF (Centre d'information sur le droit des femmes, 4a rue des Roses, 67500 Haguenau) pour trouver des solutions à leurs difficultés et poursuivre leur formation personnelle. A l'époque, Monsieur Polizzi, ancien sous-préfet, dont la démarche est encore bien présente au sein du groupe, avait précédé Pumpernickel. Si les représentants de l'Etat passent, les problèmes restent, et nos amies sont toujours là, à élaborer des projets (elles sont à l'origine du kaléidoscope qui recense les services publics dont une famille peut avoir besoin, elles ont organisé une exposition de peinture, ont participé à un concours d'écriture, etc.) et à mettre leur vie en commun.

Quels besoins ?

Nos amies ne voudraient pas en rester là. Depuis de longs mois, elles ont eut l'idée d'un lieu, épicerie et café, où chacun pourrait trouver ce minimum qui nous fait tant défaut quand on frôle cette béance qu'on appelle la misère. Mais encore faudrait-il disposer d'un lieu fixe. Ballottées d'un endroit à l'autre, elles ont même été hébergées une fois ...dans la salle du conseil municipal, l'ensemble du Relais culturel ayant été loué par l'armée de l'air. "On" avait juste oublié de les prévenir et la porte était close pour elles, preuve qu'il y a des priorités pour les uns.

Questions

Y a-t-il une salle disponible quelque part dans la ville ? Les nouveaux locaux que "Prince-Joseph" est en train de se faire rénover à nos frais, et dont une part est réservée à ses copains de la chambre de commerce et d'industrie, sont-ils déjà intégralement utilisés ? Pourquoi, pendant 10 ans, les locaux de l'ancien lycée n'ont-ils pas été affectés au moins provisoirement à un usage de "MAISON POUR TOUS" ? Pierre Bertrand, maire de Wissembourg, envisage-t-il de demander à Bertrand Pierre, conseiller général, de se démenner un peu pour ceux qui en ont besoin ?

A suivre ?

Rumeurs malveillantes

LA "MUNICIPALITÉ" n'en finit pas de se justifier et c'est assez drôle, involontairement sûrement. Il s'agit de l'histoire de l'ancien lycée Stanislas.

Retour sur nos pas

Rappelons-nous le mois de septembre 1993. A l'époque, la mairie, toute excitée à l'idée d'inaugurer les nouveaux locaux flambant neuf, en vient à oublier les bâtiments qui resteront plus ou moins à l'abandon dix ans durant. A l'abandon ? En fait pas vraiment puisque les anciens logements de fonction seront affectés comme structure d'urgence destinée à accueillir des personnes en situation précaire. Le temps passe et l'on continue à chauffer les locaux (aussi incroyable que cela paraisse), puis les pompiers peuvent se servir du lieu pour effectuer des exercices. Dans le même temps, la cantine, récemment construite par la municipalité Zoog est reconvertie en Espace Jeunes. Le matériel est "vendu" pour une bouchée de pain à une entreprise locale et tout le monde semble s'installer dans le provisoire pour longtemps. Intervient alors l'épisode malheureux de la vente. Certes, les formes ont été respectées, et peut-on ajouter dans la plus grande discrétion. Une rafale d'annonces dans les DNA ou dans le Moniteur des travaux publics ne saurait remplacer une bonne délibération publique au conseil municipal. D'autant qu'il a même été question de raser les bâtiments ! En fait, le conseiller municipal qui s'était laissé aller à en parler aurait dû préciser qu'il s'agissait de démolir le bâtiment le plus récent, c'est à dire la cantine qui devait assurer la pérennité de l'ensemble des bâtiments. Voilà en quelques mots, et la *municipalité* ne peut rien y opposer, l'historique récent de la rue de l'Ordre Teutonique. Ajoutons pour l'humour que le tableau d'affichage à l'entrée de l'ancien lycée comportait encore la liste des manuels dont les élèves de la rentrée 1993 devaient se munir !

Et maintenant

Par l'un de ces raccourcis dont l'actualité locale est friande, c'est le promoteur déjà lotisseur de la Cour des Chevaliers [après avoir obtenu les terrains de l'ancien LEP] qui emporte le marché. Il s'agit **évidemment** d'une coïncidence que seuls des esprits malveillants (on pense en particulier à ces affreux représentants de l'Opposition) cherchent

à monter en épingle pour essayer de se faire mousser. Et la *municipalité* qui n'a rien à se reprocher entend bien réfuter des arguments qu'elle cantonne à des arguties.

Où en est-on ?

Comme dans toute vente de bâtiments publics, l'administration des Domaines est sollicitée pour estimer le bien à vendre. Alors, les 400 000 euros, c'est vrai ou ce n'est pas vrai ? Ensuite il y a la vente avec, dans le cas présent, des compensations dues semble-t-il à un cahier des charges "très contraignant". Fort bien et qui reprochera à la *municipalité* de veiller à la préservation du patrimoine architectural. Mais pourquoi ce cahier des charges n'a-t-il pas été communiqué au conseil municipal. Si l'on avait voulu réellement "tordre le cou aux rumeurs malveillantes", on aurait pu, ou dû, le faire avant que la circonspection ne s'installe dans les esprits. Bref, avec une réduction de 150 000 euros, on espère que le malheureux adjudicataire s'en sortira en vendant [et à quel prix ?] les 11 logements qu'il construira. Ayons encore une larme pour ce pauvre entrepreneur qui devra démolir la cantine à cause de l'obligation qui lui est faite de réserver des places de stationnement. Ce n'est plus Wissembourg, c'est le Goulag !

Un peu de calme

Pour continuer à s'acharner sur Michel Stourm, rédacteur patenté de la quasi-totalité de la gazette, la conclusion de la page 3 du dernier numéro est savoureuse. Citons-le : "... si on ne voulait pas laisser ce lieu à l'abandon pendant de longues années, il a bien fallu choisir..." Au-delà de la syntaxe personnelle, laissons-lui d'avouer que pendant 10 ans son employeur a laissé filer le temps, incapable d'imaginer quoi que ce soit, une maison pour tous par exemple. Cela ne l'autorise pas à décréter que les choses sont ainsi clarifiées et que nous sommes priés d'effacer une fois de plus un épisode malheureux de nos mémoires. On suggérera par conséquent au domestique et à ses maîtres d'adopter le profil démocratique d'ouverture et de transparence, laissant de côté la menace ou l'intimidation. Tout est très simple : il suffit d'informer les élus au conseil municipal, voire la population au travers d'une réunion publique, et d'accepter la contradiction. Après tout, quand on n'a rien à se reprocher, c'est un exercice plutôt facile.

QUE les expériences des uns servent aux autres !

Cette histoire, non romancée et qui n'a rien de romanesque, donne un aperçu des tracasseries administratives d'un étranger résidant en toute légalité en France.

"Formalités" administratives

JML y vit depuis 30 ans. A son arrivée, la demande de carte de séjour était annuelle, puis changement de situation (professionnelle et personnelle) et nouveaux accords entre les pays membres de l'Union Européenne aidant, la validité des cartes est passée à cinq, puis dix ans. Parallèlement, les nouvelles lois françaises obligeaient à fournir de plus en plus de documents à chaque demande de renouvellement. Entre autres, une attestation établie par l'époux français indiquant le montant de ses revenus et son accord écrit de continuer à subvenir au besoins financiers de l'épouse (étrangère) au cas où elle n'a pas d'employeur et/ou de revenus réguliers et suffisants pour subvenir à ses propres besoins. Si cette règle est sans discrimination de sexe (pour un étranger marié à une française elle est également appliquée), il va sans dire que cette "formalité" administrative peut être ressentie comme une humiliation.

Quelque temps avant l'expiration de la n^{ième} carte de séjour (septembre 2002), JML apprend incidemment qu'il existe des cartes de séjour à validité permanente pour certains ressortissants de l'Union européenne. Espérant faire partie du lot, elle se rendit au service compétent de sa commune pour en avoir le cœur net.

Remarques déplacées des uns ...

Le fonctionnaire de service a eu pour simple réponse : « *Qu'est-ce que vous croyez, Madame, ça n'existe pas, et les Français, eux, doivent bien renouveler leurs papiers d'identité !* » Sa protestation, mesurée, précisant qu'il y a une différence entre une carte de séjour et les papiers d'identité que les étrangers doivent également renouveler, ne servant à rien, JML reçut l'habituel imprimé avec la liste fastidieuse des documents à fournir pour une nouvelle demande de prolongation de carte de séjour.

... et rassurantes des autres

Ne voulant pas se laisser débouter si facilement, JML s'est adressée à la

6

préfecture où elle a pu obtenir des

renseignements détaillés d'une personne fort aimable et compétente elle, indiquant qu'elle avait bien droit à une carte à validité permanente ! En outre, les documents à fournir pour ce cas de figure se réduisent à trois photocopies (passeport, carte de séjour et justificatif de domicile) et trois photos d'identité (au lieu des quatre réclamées localement).

Mutisme administratif

Ainsi, la demande fut-elle déposée aussitôt, réceptionnée par un autre fonctionnaire, qui montrait clairement par son mutisme que les renseignements relatifs à la carte à validité permanente ne l'intéressaient pas et ne méritaient pas d'être notés où que ce soit....

Jargon et verbiage

Quelque temps après, JML reçut une « CONVOCATION », l'invitant à se présenter début novembre 2002 au bureau d'accueil référencé « *pour retirer le récépissé automatisé de demande de titre de séjour à la suite du dépôt d'une requête tendant à obtenir le renouvellement d'un titre de séjour arrivant à échéance.* »

Se rendant le jour indiqué au bureau indiqué, elle apprit que le document en question n'était pas là et qu'elle serait avertie dès réception dudit document.

Le 31 octobre 2002, la validité de sa carte de séjour venait à terme.

Le 11 janvier 2003 elle reçut, sans explication, la photocopie d'un courriel envoyé par un employé de la préfecture à l'attention d'un employé de la mairie compétente. Ce courriel demandait que l'original de la carte de séjour soit rendu. Se rappelant que la première personne contactée à la préfecture avait précisé que l'ancien titre de séjour devait être rendu en échange de la nouvelle carte de séjour et n'ayant pas d'autre titre de séjour que sa carte périmée, JML a estimé qu'il serait imprudent de s'en séparer. Elle répondit donc directement par courriel à la nouvelle interlocutrice de la préfecture, argumentant son désir de conserver sa carte de séjour même périmée, donnant en plus quelques précisions sur les faits qui s'étaient déroulés jusqu'alors.

Thèse, antithèse, ...

Le 13 janvier 2003, nouveau courriel de la préfecture en trois points : elle aura bien une carte à validité permanente, le récépissé de la nouvelle carte a été expé-

dié le 2 janvier 2003 à la mairie, elle doit rendre la carte périmée dès réception du récépissé. Le 14 janvier JML se rend à la mairie où les fonctionnaires concernés présents ne sont pas en mesure de donner des nouvelles à ce sujet. Le jour même, elle envoie un courriel à la préfecture mentionnant ces constatations. Pas de réponse.

Conclusion ?

Le 18 janvier 2003, nouveau courrier émanant de la mairie, copie du récépissé de demande de carte de séjour. En bas de la feuille une mention manuscrite indique « *disponible en Mairie de W...* ». JML s'y rend et refuse une nouvelle fois de rendre la carte périmée en échange du document provisoire, puisqu'une inscription sur le récépissé précise que "*ce document n'est valable qu'accompagné du titre de séjour N°...*" (c'est-à-dire, la carte de séjour dont la validité est expirée).

Le 20 janvier, JML envoie un nouveau courriel à la préfecture pour expliquer une nouvelle fois les raisons du refus de rendre la carte de séjour périmée. Pas de réponse.

Vos papiers !

Au mois de mars, peu de temps avant la date d'expiration du récépissé (le 1 avril 2003 !), JML reçoit enfin le titre de séjour tant attendu.

A bon entendeur, salut!

JML préfère laisser le soin aux lecteurs de tirer les conclusions de cette histoire, avec la précision qu'il lui était tout de même bien utile de bien parler, d'écrire et de comprendre le français, de savoir frapper aux bonnes portes et d'être un ressortissant d'un des pays membres de l'Union européenne.

Pour finir

Pour conclure et pour éviter à d'autres pareils désagréments : les ressortissants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, peuvent prétendre à un titre de séjour à validité permanente s'ils sont en possession d'une carte de séjour d'une validité de dix ans venant à expiration.

Note

Toute ressemblance avec des faits ou des personnes existants n'est évidemment pas fortuite.

"Le premier qui dit la vérité..."

...Il doit être exécuté !"

PEUT-ÊTRE connaissez vous cette chanson de Guy Béart ? Mais ce n'est pas seulement un refrain, c'est hélas une réalité

Je voudrais vous présenter le Professeur Youri Bandajevsky.

Il a créé l'Institut de médecine à Gomel en Biélorussie, dans la zone irradiée de Tchernobyl. C'est un anatomopathologiste réputé. En 1998, il a publié des travaux alarmants sur les conséquences physiologiques de l'irradiation à l'encontre des vérités officielles. Avec son équipe, il a démontré que le Césium 137 est stocké par le corps humain en concentrations différenciées dans les organes.

Le 13 juillet 1999, il a été arrêté. Trois semaines plus tard, il apprend qu'il est accusé d'avoir reçu des pots de vin pour inscrire des étudiants à l'Institut. (l'accusateur, Wladimir Ravkov, vice-recteur, s'est rétracté depuis, et lui a demandé pardon publiquement).

Au bout de 6 mois, il est libéré pour raisons de santé et reprend ses travaux clandestinement en attendant son procès. Le 18 juin 2001, un tribunal militaire le condamne à la confiscation de tous ses biens et à 8 ans de prison. Il purge cette peine dans la colonie pénitentiaire de Minsk.

Il a le soutien de la communauté scientifique internationale et de nombreuses associations de droits humains. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Sa femme, Galina Bandajevskaïa, pédiatre spécialisée en cardiologie, se bat pour qu'il puisse reprendre ses travaux. « Un scientifique qui ne cherche plus est un scientifique mort ».

Elle est intervenue auprès du Président Loukachenko, de Vladimir Poutine, du conseil de l'Europe, de l'ONU ...

La santé de son mari s'est dégradée. Galina elle-même est menacée ainsi que ses 2 filles ; elle a perdu son poste de responsabilité à l'Institut. Les autorités veulent faire plier Youri, lui extorquer des aveux, et surtout lui faire abandonner ses recherches scientifiques sur les conséquences de Tchernobyl.

Qu'a donc dit Youri pour être « exécuté » ?

« La catastrophe de Tchernobyl a produit sur moi, comme sur un grand nombre de personnes, un énorme choc psychologique. Je considérais que mon devoir de médecin me dictait d'apporter mon aide à la solution des problèmes, liés à cette catastrophe.[...]

En examinant les lésions dans l'ensemble des différents organes et systèmes, il a été possible de déterminer les processus pathologiques interdépendants tant au niveau du cœur, du foie, des reins, des organes endocriniens, que du système immunitaire.[...]

Toutes ces lésions découlent d'un processus pathologique semblable que nous appelons syndrome des radionucléides de longue période incorporés.[...] L'altération du système immunitaire est l'une des causes principales de l'augmentation des maladies infectieuses, comme la tuberculose et l'hépatite virale.[...] La situation démographique me préoccupe beaucoup, car la mortalité de la population dans la province de Gomel dépasse la natalité de 1,6 fois.[...]

L'avenir est dramatique, car je considère que le Césium contribue aux anomalies génétiques.[...] Multiplier les efforts est un devoir envers l'humanité.[...] Le problème de Tchernobyl est le problème du monde entier. »

Pour en savoir plus : <http://www.comite-bandajevsky.org/>

<http://www.criirad.com/>

Michèle Landhauser

Vous pouvez recopier ce texte et l'envoyer à Monsieur POPOV, Président du Parlement Biélorusse, et à EM. KONOPLIOV, Vice-président du Parlement Biélorusse House of Representatives, Natsionalnoye Sobranie Sovetskaya Str. 11 220 010 MINSK- BELARUS



Monsieur,

Citoyens français, informés de la situation du Professeur Bandajevsky et de l'état sanitaire des populations en Biélorussie, depuis la catastrophe de Tchernobyl, nous avons suivi l'arrestation, l'emprisonnement puis le procès du professeur. Nous nous sommes alarmés des conditions dans lesquelles ils se sont déroulés et de l'absence de recours en appel permettant à Youri Bandajevsky de faire la preuve de son innocence. Nous connaissons l'évolution de son état de santé physique, moral, voire mental et nous inquiétons de sa détérioration constante, au point que sa vie même semble en danger.

Nous vous sollicitons pour contribuer à mettre un terme à cette situation dramatique. Le professeur Bandajevsky est un brillant savant qui, avant son arrestation, a reçu une reconnaissance internationale et de nombreux prix. Sa motivation principale a toujours été l'amélioration de la santé des populations, en particulier celle des enfants de Biélorussie, gravement touchée par la catastrophe de Tchernobyl.

C'est pourquoi nous pensons que laisser en prison un homme et un scientifique d'une telle valeur qui pourrait continuer à être utile à la Biélorussie et à l'Humanité est inexplicable et, de toute façon, disproportionné par rapport à ce qui lui est reproché et qu'il a toujours nié. Nous sommes persuadés que son nom restera dans l'Histoire et mieux vaudrait que ce soit comme scientifique à la gloire de votre pays que comme savant qu'on aura voulu faire taire.

Nous vous demandons de faire votre possible pour faire sortir le Professeur Bandajevsky de sa prison et lui permettre de reprendre ses recherches dans de bonnes conditions.

Espérant que cette requête sera entendue, nous vous prions d'agréer nos sentiments distingués.

NOM et Signature



En France, plus de 400 malades de la thyroïde ont déposé plainte contre X. Sont explicitement désignés pour leurs rôles plus ou moins déterminants :
- ministres et hauts fonctionnaires responsables à l'époque (avril 1986)
- le SCPRI (Service Central de Protection Contre les Rayonnements Ionisants)

Les illustrations de l'article sont extraites de la revue TRAIT D'UNION publiée par la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité)

Révolte à la Réunion

JE suis enseignant à l'île de la Réunion, et je voudrais signaler pour vous autres de la métropole qu'il y avait d'énormes dérapages entre forces de l'ordre et manifestants ici à la Réunion. Les media ne font pas remonter les informations et j'essaie de prévenir en métropole des abus qui sont effectués ici, d'où mon courriel à votre intention.

De plus, le rectorat que nous tenions depuis plusieurs semaines, et donc fermé, a été "libéré" ce matin de manière forte (plusieurs blessés). La situation géographique du rectorat le place dans une partie très chaude de la ville et déjà beaucoup de jeunes ont commencé à canarder les forces de l'ordre avec des jets de pierre. Des renforts du GIPN et des gardes mobiles ont été appelés en renfort de Mayotte et sont sur place. L'ensemble des forces de l'ordre du département a été mobilisé. Des dérapages et des incidents ont déjà été répertoriés. Ferry avait parlé d'insurrection sur l'île, il semble que maintenant l'insurrection réellement là.

Je voulais vous donner un site qui vous permettra de suivre au jour le jour la situation dans la capitale de l'île (www.ipreunion.com). N'hésitez pas à faire circuler ce message au travers de vos contacts, voire de la presse [Eh bien, c'est fait, au moins à Wissembourg, ndlr], cela pourra motiver les autres grévistes.

Nous tenons ici à la Réunion grâce à vous, car nous avons peu d'infos [la réciproque est vérifiée, ndlr] venant de la métropole, si ce n'est que les grévistes semblaient de moins en moins nombreux chez vous. Est-ce la vérité ?

Nous comptons sur vous, sans vous notre action ne pourra pas tenir.

Dernière précision : le gouvernement commence à avoir peur de la situation sur l'île (source ministérielle).

Luttons ensemble, réussissons ensemble !
Il faut tenir bon !

Patrick

On peut dire merci à Raffarin et consorts, non contents d'avoir mis le désordre en France, de l'exporter outre-mer. Encore bravo, les gars !

Un Wissembourgeois à Paris

LES JARDINS D'ÉOLE, VOUS connaissez ? Il s'agit de l'un des derniers jardins publics qui sera implanté à Paris sans qu'il soit besoin de démolir des bâtiments. C'est à l'un des nôtres, **Daniel Keller**, que l'on doit que l'avenir s'envisage sous les traits de plus de 40 000 m² de verdure. Belle victoire pour celui qui a dû frapper à toutes les portes pour se faire accepter comme interlocuteur, du temps de Tibéri d'abord (et ce n'était pas facile) et actuellement qui négocie avec Delanoé (ça se passerait beaucoup mieux). C'est en tout cas ce qu'il disait l'autre soir, lors d'une visite impromptue à la maison. Il n'en était pas à son coup d'essai puisqu'au sein d'une autre association il avait déjà mis au pas la SNCF qui prétendait empuantir l'air des riverains de la rue d'Aubervilliers dans le 19^{ème} arrondissement de Paris en faisant tourner ses motrices Diesel. Sur ce point, le combat continue puisque l'entreprise publique doit encore procéder à la remotorisation des ses locomotives. Mais l'issue favorable est en vue. De même que des habitudes de concertation régulière ont été prises, qui permettent de faire le point sur l'évolution des dossiers en cours.

Un travail d'équipe

Mais il serait maladroit et inexact de résumer à la seule personne du président les succès obtenus. Comme il l'a précisé lors de l'entretien, "c'est essentiellement grâce à la mobilisation des plus de 200 adhérents de l'association, de leurs amis et le soutien de la population que nous avons pu faire reculer les institutionnels et avancer nos propositions." Car le rapport de force était a priori défavorable, dans un cas comme dans l'autre. A la suite de la cessation des activités de la SNCF dans la Cour du Maroc, un projet de jardin est évoqué en 1992 dans un journal électoral. L'affaire reste au point mort jusqu'à la naissance de l'association en mai 1997. Objectif : faire aboutir le projet d'un jardin sur toute la surface de la cour (42 000 m²). Les uns et les autres se mobilisent et manifestations de protestation alternent avec les fêtes devant la cour puis dans la cour. Les élus sont interpellés par tous les moyens, des cartes postales sont envoyées, puis vient la reconnaissance d'interlocuteur, après deux ans d'activisme. "Il faut savoir attendre, mais la patience finit par payer."

Action au quotidien

La présence dans les conseils de quartier, le rappel aux élus des engagements qu'ils

ont pris (en particulier Daniel Vaillant, ex-séminent ministre de l'Intérieur, député de la circonscription et maire du 19^{ème}), les discussions avec les techniciens ["auxquels l'association n'a jamais prétendu se substituer. A chacun son travail, nous, nous voulons un jardin, mais nous ne sommes ni urbanistes, ni paysagistes. Aux techniciens de trouver des solutions !"], l'autoformation aux questions d'urbanisme et juridique, autant d'ingrédients qui n'ont pas eu raison de la détermination des militants.

Transparence

L'une des clefs de la réussite de l'association, outre la mobilisation autour d'un projet fédérateur et rassembleur, tient à son mode de fonctionnement. Un bulletin régulier faisant le point est édité, un site Internet a été constitué [<http://perso.club-internet.fr/kelkit>], les réunions sont annoncées et suivies, des fêtes semestrielles sont organisées, aucune décision n'est prise au nom de l'association sans que les instances aient été consultées, ["malgré les pressions des techniciens qui aimeraient avoir des avis immédiats sur les projets qu'il présentent. Mais ils ont compris maintenant."], tout entrisme politique est proscrit ["Nous avons eu quelques tentatives mais elles ont échoué. quant aux membres de l'association, et singulièrement les responsables, il va de soi qu'ils s'interdisent toute confusion des genres."], etc.

Une véritable école

Si se lancer dans de telles entreprises comporte certains risques, c'est aussi une grande source de satisfactions parmi lesquelles la formation à des disciplines souvent réservées à des groupes fermés qui gardent jalousement les informations dont ils disposent, de peur de voir le Peuple se les approprier et contester les choix faits soi-disant en son nom. En plus d'une force de contestation et de proposition, les militants de l'association Les Jardins d'Eole font par conséquent aussi œuvre d'éducation populaire. Ce qui n'est pas la moindre des choses.

pourquoi Eole ?

D'abord en référence au maître des vents, mais surtout parce que la Cour du Maroc a été 5 ans durant le théâtre du gigantesque chantier de la ligne E du RER dite EOLE, acronyme qui signifie "Est Ouest Liaison Express".

On peut réduire par exemple les crédits de fonctionnement, dans les écoles ou les universités. Mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants : les familles réagiraient violemment à un refus d'inscrire leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement, et l'école peut, progressivement et ponctuellement, obtenir une contribution des familles, ou supprimer une activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école, mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. On peut ne pas remplacer une partie des salariés, qui partent en retraites, ou bien supprimer les primes, dans certaines administrations, en suivant une politique discriminatoire, pour éviter un front commun de tous les fonctionnaires, et évidemment, il est déconseillé de supprimer les primes versées aux forces de l'ordre : dans une conjoncture politique difficile où l'on peut en avoir besoin.» http://www.institut.fsu.fr/ocde/faisabilite_ajustement.pdf

...relayée par le Conseil d'Etat !

Le Conseil d'Etat(CE) prend le relais : il estime qu'il est temps pour la fonction publique de s'adapter à « la concurrence du marché mondial » (p. 250), cette recommandation concerne tous les fonctionnaires qui n'exercent pas les fonctions régaliennes de l'Etat, c'est-à-dire tous, sauf les militaires, les magistrats, les forces de police, les agents de l'administration pénitentiaire (p. 320) – Rapport « la privatisation de l'emploi public », rendu public le 20 mars 2003-www.conseil-etat.fr. En 446 pages, le CE démontre que le passage d'une partie des fonctionnaires au régime de droit privé serait une solution pour donner à la fonction publique une « efficacité accrue ». Un exemple concret : « le contrat d'affectation sur emploi, bref document contractuel tenant

compte d'un échange de vue préalable entre le fonctionnaire et l'autorité gestionnaire, devrait stipuler que l'emploi en question (...) est celui de professeur dans tel collège. En effet, les caractéristiques de l'emploi (...) n'ont pas nécessairement à être identiques pour tous les collèges de cette région » (p. 344).

Quant à la "proximité" ...

Enfin, récemment et plus proche de nous, M. Zeller, président du Conseil Régional d'Alsace, dans son livre « La France à l'heure de la décentralisation », écrit : « Qui paie commande. Une fois que tous les personnels non enseignants seront gérés par les collectivités territoriales, comment justifier que les profs ne le soient pas à leur tour (...). Eux aussi seront là pour garantir la réussite économique de la région. »

Rentabilité, rentabilité, rentabilité,...

Nous voilà clairement dans une conception à l'anglo-saxonne de l'enseignement, obsédée par l'idée de la rentabilité absolue. L'emprise du discours économique sur l'éducation a commencé dans les années 80. Avec l'angoisse sociale devant le chômage, l'opinion a accepté l'idée que l'école et les diplômés qu'elle procure sont avant tout un moyen d'échapper aux incertitudes de l'emploi. La dérive étant que la visée émancipatrice de l'école semble devenir une idée obsolète. La problématique de l'orientation scolaire, telle qu'elle est posée dans les termes qui justifie(ra)it aujourd'hui son transfert aux Régions, revient à réduire la finalité de la formation délivrée par l'école à la qualification de la main d'œuvre nécessaire aux entreprises. Cette conception oublie que l'enseignement dispensé à l'école a aussi une autre finalité, essentielle, qui est de permettre au plus grand nombre possible d'élèves, de futurs citoyens, d'acquérir la capacité à porter un jugement critique sur le monde.

Quelle école pour demain ?

Deux choses sont donc à l'œuvre dans les réformes actuellement imposées (sans concertation, ni même consultation) : un retrait, un désinvestissement de l'Etat à l'égard de son école républicaine, entraînant une baisse lente, mais programmée de sa qualité, de sa valeur, de son image (demain, un plus grand nombre de professeurs vacataires que de titulaires ? Demain, l'école privée pour ceux qui en ont les moyens, et l'école publique, en piètre état, pour ceux qui ne les ont pas ?) Si l'école d'aujourd'hui n'est pas entièrement égalitaire, au moins reste-t-elle fondée sur un principe d'égalité. Là, on passe à un principe d'inégalité.

Le second aspect est celui de l'école pensée sur le modèle utilitariste de l'entreprise, aspect développé plus haut. Je terminerai avec cette interrogation de Christian Laval, sociologue, auteur de « L'école n'est pas une entreprise » : « Ce qui risque d'être mis à l'écart, c'est l'idée d'une culture commune qui représente le ciment social. (...) Pourquoi ne déciderait-on pas de la remettre en avant ? D'y consacrer les moyens nécessaires ? C'est de cela qu'il faut débattre, au lieu de suivre des pentes toutes tracées et de se laisser enfermer dans un faux choix entre soit une bureaucratie pesante et arriérée, soit un système souple régulé par le marché. C'est le jeu des tenants du libéralisme que de poser le problème de cette façon. En réalité, il s'agit d'un affrontement entre deux visions du monde. Si seuls comptent les intérêts individuels et la compétition, que fait-on ensemble ? Les parents, les élèves, les enseignants acceptent-ils l'idée d'une dégradation du lien social et du lien éducatif ? »

Note : qui n'est d'ailleurs plus nationale... décret du 5 mars 2003 : « Ministre de l'Education Nationale » est remplacé par « Ministre chargé de l'éducation »

37,5 annuités pour tous // retraite à 60 ans // taux de remplacement de 75%

CONTRAIREMENT à ce que nous serinent tous les "experts", la faillite du système des retraites par répartition n'est pas pour demain. Il suffirait qu'une part des revenus financiers et des extravagantes rémunérations dont les pédégés se gratifient y soient affectés pour que

l'équilibre soit garanti. Pourquoi les 700 à 800 milliards d'euros qui sont échangés annuellement dans le temple national du capitalisme national ne participeraient-ils pas à maintenir le niveau de vie de ceux qui ont travaillé souvent durement pour assurer les dividendes des actionnaires ?

Cette proposition est-elle extrémiste ? Oui, pour ceux qui envisagent la société comme une jungle où le fort écrase le faible, où le bien-portant s'empare de la ration du malade, où le bien-pensant fait main basse sur les biens du proscrit.

Depuis une vingtaine d'années, la part des richesses

consacrée aux salaires est passée de 77% à 68%. Les "porteurs", petits et grands, ne s'en plaindront pas. Quant aux autres, l'immense majorité, ils méditeront sur cette centrale "syndicale" qui signe un accord prévoyant qu'il n'y aura pas de retraite inférieure à 85% du SMIC, soit une fois et demie le RMI !

Bravo, Chère !

autour du mouvement social

UN ÉCHO nauséeux semble répondre, et avec quelle insolence, à la revendication légitime du Peuple de ne pas se laisser faire. C'est la publication rythmée des "niveaux de rémunération" de nos pauvres patrons. Les mêmes qui n'hésitent pas à réclamer "l'équité" – ça heurte moins les oreilles que de réclamer justice, et personne ne sait vraiment ce que cela veut dire – sont plus discrets lorsque l'on parle des salaires qu'ils s'octroient. Disons-le tout net, il n'y a pas de mal à gagner de l'argent. Même si ça fait beaucoup.

Des écarts de 1 à 230 !

En moyenne, les 15 patrons les mieux payés de France perçoivent ... **deux millions cinq cent soixante-dix mille euros par an**, soit 214 000 par mois (Le Monde du 23 mai 2003). Voilà qui ira droit au cœur de 75% de ces fonctionnaires qu'il haïssent tant et qui touchent eux moins de 1 800 euros par mois, ou mieux encore de la moitié des salariés qui plafonnent à 1 300 euros mensuels. Il n'est pas inutile de rappeler non plus que 10% de la population française est classée dans les seuils de pauvreté, c'est à dire qu'elle a des revenus proche du RMI. Ces beaux résultats sont à porter au (dis)crédit de tous les thuriféraires de cet ordre néo-libéral qui, en un temps record, en a enrichi massivement quelques-uns pendant qu'il appauvissait la plupart des autres.

Le même article produisait un intéressant graphique qui comparait les évolutions de salaires des salariés nord-américains et de leurs patrons. Ce pays de cocagne qui s'arroge le droit d'imposer son ordre sur toute la terre, et dont un habitant sur sept ne peut se faire soigner parce que c'est trop cher, est également le modèle de l'injustice et de l'inégalité sociale. Durant les 25 dernières années, si le salaire annuel des salariés est resté stable, c'est qu'il fallait bien payer les augmentations de leurs patrons qui ont multiplié leurs émoluments par ... 35 ! C'est un peu comme si un Smicard de 1970 gagnait aujourd'hui 5 400 euros par mois. On est évidemment loin du compte.

Salaires multipliés par 35 en 25 ans !

Certes, comparaison n'est pas raison, et l'on ne peut mettre en balance les immenses responsabilités des "Entrepreneurs" (comme ils aiment à se faire appeler depuis la mue sociale du CNPF) et la médiocrité méprisable de celui qui n'a que ses mains à offrir pour gagner sa vie et faire vivre sa famille. Mais tout cela est-il bien justifiable, raisonnable, équitable ? Quand le dandy finissant s'occupait encore de faire flamber

Vivendi, il n'avait pas de mots assez forts pour proclamer qu'un patron révoqué ne devait rien demander à son conseil d'administration. Cela n'a évidemment pas empêché le même personnage, responsable d'un invraisemblable krach financier, de réclamer 20 millions d'euros lors de sa mise à la porte. Il faut dire que cela ne représentait que deux années de salaires de ce très honnête homme.

Des écarts de 1 à 230 !

Ces extravagances obscènes expliquent sans doute mieux l'étourdissement de ces gens qui ne comprennent plus rien à la société. Et qui jouent on ne sait quelle candeur quand ils doivent rendre des comptes à la justice (cf procès elf). Mais le problème c'est d'abord et avant tout qu'une société sache assurer à chacun de ses membres, et en particulier à celles et ceux qui ont contribué à son enrichissement, une vie décente, y compris lorsque l'âge est venu de passer la main. Cela coûtera-t-il si cher qu'au lieu de consacrer 12% du produit intérieur brut à payer des retraites, on décide de passer à 13% puis à 14%, même au prix d'augmentations de cotisations ? Encore faudrait-il que chaque contributeur ait le sentiment que personne ne passe au travers des mailles du filet, en particulier ces braves entrepreneurs. Comment justifier le tour de vis actuel alors qu'un nouveau système d'allègement de l'impôt (dit) de solidarité sur la fortune vient d'être mis en place. Et que le montant des facilités et exonérations fiscales vient encore d'être augmenté. C'est dans ces différences de traitement que nos grandes cervelles devraient aller chercher quelques explications au climat de mécontentement général que le gouvernement a réussi à instaurer en un peu moins d'un an. Il sera ensuite temps de dresser les salariés du public (tous des feignants) contre ceux du privé (tous des héros), de se réclamer de la bonne gestion et d'invoquer la justice sociale.

Quel progrès ?

Et puis, doit-on oublier que congés payés, congés de maternité, allocations familiales, droit du travail, interdiction du travail des enfants, etc. ont été arrachés de force à corporations patronales qui ont rarement fait des cadeaux, sachant faire payer très cher ce que des ignorants appellent des privilèges mais qui ne sont que des acquis sociaux (voir page 12). La réforme, dans l'inconscient collectif, est synonyme de progrès. Alors, allonger la durée du travail pour une retraite moins importante, c'est peut-être cela la vision néo-libérale du progrès.

Nécrologie

2003 : Les travailleurs ont la douleur de faire part de la perte brutale leur fille
RETRAITE À 60 ANS
ni fleurs, ni couronnes, la lutte !

2008 : Les travailleurs ont la douleur de faire part de la perte brutale leur fille
RETRAITE À 64 ANS
ni fleurs, ni couronnes, la lutte !

2012 : Les travailleurs ont la douleur de faire part de la perte brutale leur fille
RETRAITE À 68 ANS
ni fleurs, ni couronnes, la lutte !

2020 : Les travailleurs ont la douleur de faire part de la perte brutale leur fille
RETRAITE
ni fleurs, ni couronnes, la mort !

Carnet rose

2003 : Les petits actionnaires ont la joie d'annoncer la naissance leur fille
FONDS DE PENSION À 15%
liste déposée chez "fonds de pension, piège à cons"

2008 : Les petits actionnaires ont la joie d'annoncer la naissance leur fille
FONDS DE PENSION À 10%
liste déposée chez "fonds de pension, piège à cons"

2012 : Les petits actionnaires ont la joie d'annoncer la naissance leur fille
FONDS DE PENSION À 5%
liste déposée chez "fonds de pension, piège à cons"

2020 : Les petits actionnaires annoncent la naissance leur fille
FONDS DE PENSION À -10%
pas de liste déposée, "fonds de pension, piège à cons" a fait faillite

Carnet de chèques

2003 : Le Capital vous annonce la naissance de son fils
TRÈS GROS PROFITS
pour les cadeaux, compte nonante-et-un de l'Union des Banques Suisses

2008 : Le Capital vous annonce la naissance de son fils
TRÈS TRÈS GROS PROFITS
pour les cadeaux, compte nonante-deux de l'Union des Banques Suisses

2012 : Le Capital vous annonce la naissance de son fils
TRÈS TRÈS TRÈS GROS PROFITS
pour les cadeaux, compte nonante-trois de l'Union des Banques Suisses

2020 : Le Capital vous annonce la naissance de son fils
ÉNORMES, MAIS ÉNORMES PROFITS
pas de cadeaux, on vous a tout pris !



Pumpernickel

Expression

A QUOI bon répéter que le maire de Wissembourg gère la ville en se moquant de l'intérêt général ? Pourquoi s'obstiner à dévoiler ce que tout le monde constate ? Que l'ancien lycée a bien été bradé à un promoteur immobilier, que l'opposition est muselée, que favoritisme et clientélisme sont la règle, etc.

Wissembourg se résume-t-elle à ce personnage qui prétend nous représenter ? Sûrement pas, même si 1500 d'entre vous se sont laissé aller à lui accorder leur confiance. Faut-il se reconnaître dans cette association croupion de Wissembourgeois exilés qui passe le plus clair de son temps à se réunir autour de débats sans enjeux et vides de sens ? Encore moins.

Cette livraison témoignera que l'expression a droit de cité surtout si "Roi-Pierre" ou "Prince-Joseph" ne viennent pas la confisquer.

Pumpernickel vous propose par conséquent des éléments de réflexion sur le mouvement social en particulier au travers des textes qui lui ont été confiés par ses amis ainsi que les potins et canchans d'usage. Que chacun comprenne qu'il doit se saisir de la parole. C'est un bien trop précieux pour se le laisser prendre.

Antoine Michon

Education : nationale, régionale ?

L' ATTAQUE FRONTALE que subit l'Education Nationale (voir note page 3) est un signe qui ne trompe pas... le signe de quelque chose qui est en marche depuis bien longtemps, mais dont nous commençons seulement maintenant à nous inquiéter... Ce qui est en marche, inexorablement, c'est une conception d'une société et des individus, guidée par une idéologie purement économique.

Une idéologie importée

Cette idéologie est élaborée et relayée par les organismes internationaux : l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique), l'OMC, le FMI, l'Union Européenne. Les idées qui y sont développées semblent lointaines du droit fondamental de l'accès libre et égal pour tous à l'éducation.

L'éducation marchandisée

Ainsi, l'OMC ne parle plus que de « marché de l'éducation ». L'un de ses accords fondateurs est l'AGCS (accord général sur le commerce des services), signé en 1995, et dont l'objectif est de définir un cadre juridique pour qu'à leur tour, les activités sociales qui échappaient encore à la règle du profit (en gros, les services publics) puissent ren-

trer sur un marché concurrentiel : par étapes successives, chaque pays membre doit soumettre à l'OMC un nombre de services toujours plus grand. Pour la fin 2004, date butoir des négociations en cours, chaque état devra désigner les services publics qu'il compte privatiser.

Adieu au service public

Dans les documents de travail qu'elle prépare, l'OMC invite les entreprises privées de service à fournir, pays par pays, la liste de tous les obstacles à la libre concurrence du « mar-

L'auteur de cet article, future "décentralisée", préfère garder l'anonymat. On la comprend depuis qu'une contribution à Pumpernickel a valu à l'une de ceux qui l'ont précédée dans ces colonnes d'avoir été écartée d'un emploi sollicité dans la fonction publique hospitalière locale. Chacun se reconnaîtra.

ché de l'éducation », qu'ils soient législatifs ou réglementaires, nationaux, régionaux, provinciaux, départementaux ou locaux. Michel Servoz, principal négociateur de la commission pour les

services a dit en 1999: « L'éducation, la santé et l'environnement sont mûrs pour la libéralisation ».

Argumentation cynique...

Cet extrait du cahier de politique économique n°13 : « faisabilité politique de l'ajustement », centre de développement de l'OCDE, illustre bien la stratégie actuellement à l'œuvre dans les réformes de l'Education Nationale : « Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse.

Lire la suite page 3

sommaire

expression	p. 1	mise à sac	p. 8
éducation nationale ?	p. 1&3	dans nos rues	p. 8
autour du mouvement social	p. 2	Travaux	p. 9
camet	p. 2	les gros yeux	p. 9
37,5 // 60 // 75	p. 3	ciel ! Ma piste cyclable	p. 9
DOM - TOM	p. 3	rue très encombrée	p. 9
un Wissembourgeois à Paris	p. 4	le mot d'Ach/Bé	p. 10
le premier qui dit...	p. 5	à lire	p. 10
histoire vraie	p. 6	création poétique	p. 11
maison pour tous	p. 7	dévoilement	p. 12
rumeurs malveillantes	p. 7	droits & acquis sociaux	p. 12
pierre philosophale	p. 8	délit de solidarité	p. 12
fête des Wissembourgeois ?	p. 8		

DONS/ABONNEMENTS : 1, RUE SAINT-JEAN 67160 WISSEMBOURG

Les articles publiés dans "Pumpernickel" peuvent être reproduits sous réserve de mention de provenance.

"Pumpernickel", directeur de publication : Antoine Michon
paraît en mars, juin, septembre et décembre
dépôt légal : à parution ; n° ISSN : 1271-6332
n° CPPAP : 0405 I 82960

reprographié à 500 exemplaires par "medialogik"
Husarenlager 6a – 76187 Karlsruhe
Téléphone : (0049) 721 53 12 992 ; Télécopie : (0049) 721 53 12 993

abonnement :

1 an, 4 numéros : 2 euros.
abonnement de soutien : 5 euros